

REVENU

QUÉBEC



## PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT

# OBTENEZ UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PAYER VOTRE LOGEMENT.

- Vous avez un **faible revenu**?
- Vous êtes **locataire ou propriétaire**?
- Vous avez **au moins un enfant à charge** ou vous avez **50 ans ou plus**?



Vous pourriez recevoir **jusqu'à 170 \$ par mois** pour vous aider à payer votre logement.

Deux options s'offrent à vous pour faire une demande d'allocation-logement:

1. Faites votre demande en ligne à [revenuquebec.ca](https://revenuquebec.ca), en accédant à Mon dossier.
2. Téléchargez les formulaires à remplir à [revenuquebec.ca/programme-allocation-logement](https://revenuquebec.ca/programme-allocation-logement).

Inscrivez-vous au dépôt direct!

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

#### PAR INTERNET

[revenuquebec.ca/programme-allocation-logement](https://revenuquebec.ca/programme-allocation-logement)

#### PAR TÉLÉPHONE

1 855 291-6467 (sans frais; choisissez deux fois de suite l'option 2)

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

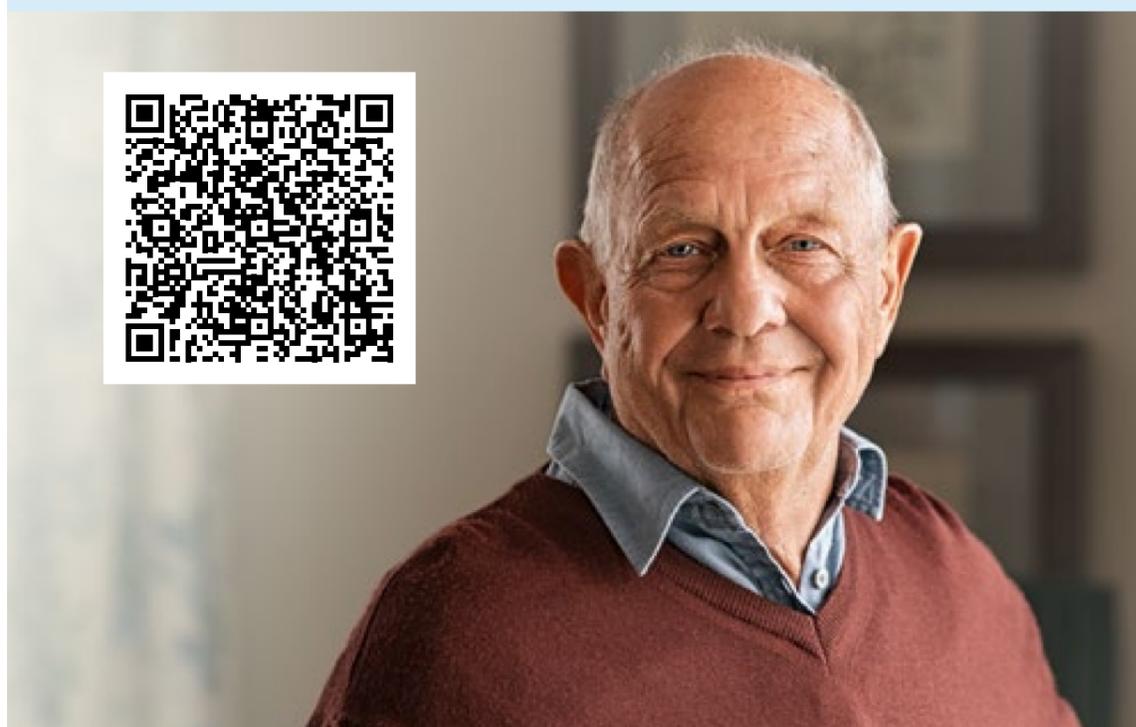
Période du 1<sup>er</sup> octobre 2024  
au 30 septembre 2025

Situation familiale	Revenu annuel maximal <sup>1</sup>
Personne seule de 50 ans ou plus	24 440 \$
Couple sans enfant à charge dont au moins une des deux personnes est âgée de 50 ans ou plus	33 540 \$
Couple avec un enfant à charge	40 740 \$
Famille monoparentale avec un ou deux enfants à charge	40 740 \$
Couple avec deux enfants à charge ou plus	46 640 \$
Famille monoparentale avec trois enfants à charge ou plus	46 640 \$

1. Pour une personne, un couple ou une famille qui utilise 80 % ou plus de son revenu familial pour se loger.

## Vous recevez ou payez une pension alimentaire au bénéfice d'un enfant ?

Le calcul de votre revenu annuel pourrait différer de celui établi dans votre déclaration de revenus (ligne 275). Pour connaître les particularités qui se rattachent à ce calcul et les autres critères d'admissibilité au programme, consultez [revenuquebec.ca/programme-allocation-logement](https://revenuquebec.ca/programme-allocation-logement).



IN-165 (2024-10)

Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Canada 

Québec 